

Propositions alternatives : renforcer le pouvoir d'agir des salarié.e.s !

La richesse de la société provient du travail des salarié.e.s. Les capitaux investis proviennent du travail approprié par les financiers. Nous contestons cette propriété et ce pouvoir. **L'entreprise ne doit pas appartenir aux patrons. C'est un collectif de création sociale.**

Le Code du travail est un progrès contre l'arbitraire, mais malheureusement en échange d'une subordination au chef d'entreprise.

Il faut agir pour la fin de la subordination, pour **la libération du travail exploité et dominé, et l'appropriation collective des richesses.**

Nous agissons pour étendre la règle égalitaire sur tout le territoire : par la loi.

Nous agissons pour une 6ème république sociale et démocratique, où le pouvoir des travailleurs/euses sera reconnu, avec le contrôle de l'utilité sociale et écologique des productions.

Nous agissons pour une sécurité du travail et de la santé, avec le droit de se réunir dans l'entreprise pour en délibérer, et changer ce qui ne va pas : les horaires flexibles, les machines dangereuses, les technologies trop gourmandes d'énergies.

Nous agissons pour une Sécurité sociale universelle et l'égalité femmes-hommes : toute personne a droit au travail, avec un salaire garanti, une qualification reconnue, la retraite comme salaire prolongé. Les cotisations sociales doivent être augmentées : elles socialisent la richesse collective.

Le chômage peut être aboli par des choix politiques. Personne ne doit être considéré comme « en trop » dans la communauté humaine. Si des postes de travail sont supprimés, les personnes doivent être protégées dans leur salaire et requalification. La durée du travail doit diminuer. Les salarié.e.s détermineront les postes à pourvoir correspondants aux **35 heures réellement appliquées, vers les 32 heures.**

Nous sommes solidaires de l'action syndicale, des salarié.e.s et chômeurs/euses.

Nous proposons l'unité d'action des forces de gauche et écologistes.

TOUS & TOUTES DANS LA RUE !

Le 12 SEPT. avec les organisations syndicales

Le 23 SEPT. marche citoyenne appelée par la FRANCE INSOUMISE



www.ensemble-fdg.org
26 rue Malmaison – 93170 Bagnolet
contact@ensemble-fdg.org



Comme candidat, E. Macron se disait libéral, démocrate, moderne.

Mais comme président, Macron révèle surtout son goût du pouvoir. **Son ambition est de faire aimer les milliardaires et de démanteler, raboter, les conquêtes sociales.**

Pour cela, il gouverne la France comme un PDG.

Les ordonnances Macron sont d'abord une insulte à la démocratie.

Les lois normales prennent trop de temps, dit le gouvernement. Pas besoin de débat politique, puisque c'est de la « bonne » gestion !

Mais c'est aussi un mensonge : il est faux de prétendre que renverser le Code du travail et faciliter les licenciements, c'est bon pour l'emploi.

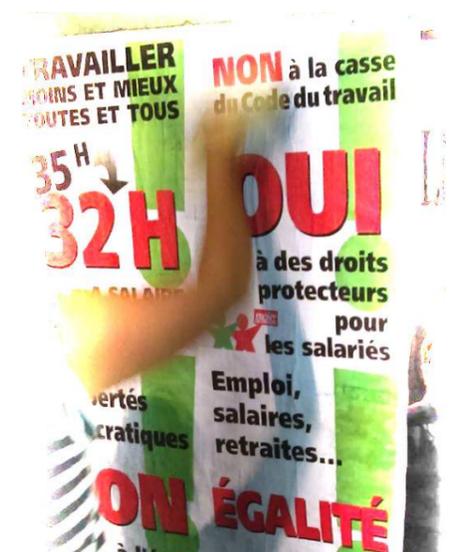
Au contraire, **la dérégulation du droit social fait corps avec la liberté de la finance d'imposer sa loi aux sociétés et aux États: précarité, austérité, insécurité sociale partout.**

L'ÈRE MACRON NE DURERA PAS !



Or Macron ne veut pas seulement démanteler le Code du travail. Il déclenche une vaste OPA anti-sociale en 18 mois. **Il veut que l'État dirige et sanctionne les chômeurs. Il veut augmenter la CSG pour achever la Sécurité sociale** comme institution collective issue des luttes populaires. **Il veut un système de retraite fonctionnant comme une assurance**, avec des cotisations précises, mais des pensions incertaines, calculées sur l'espérance de vie.

Mais le voile se déchire. Le président jupitérien vacille sur son piédestal. **Sa popularité factice est en chute libre. Elle pourrait s'écrouler si le peuple de gauche, les salarié.e.s et les chômeurs, les syndicats et les associations, les forces citoyennes se mettaient en mouvement.**



Agissons !

DES ORDONNANCES QUI DETRUISENT NOS DROITS...

égalité des droits ou concurrence générale ?

Ce qui se prépare avec les ordonnances de Macron est une formidable accélération du démantèlement du Code du travail déjà entamé par la loi El Khomri.

Pourquoi cet acharnement ?

Au 19ème siècle, chaque travailleur ou travailleuse était soumis.e à son patron. L'égalité n'existait pas dans les entreprises malgré la devise de la République. Puis **les mobilisations populaires ont réussi à imposer des progrès sociaux** : durée du travail limitée; salaire minimum; sécurité sociale; droits syndicaux puis délégué.e.s élu.e.s des salarié.e.s, etc. Ce sont des conquêtes sociales. Le peuple travailleur gagne ainsi en dignité et en pouvoir d'agir.

Depuis les années 1980, **les gouvernements et les syndicats patronaux (MEDEF) veulent revenir en arrière**. Ils prétendent « réformer », mais c'est une destruction. Dans leur société, nous sommes tous et toutes en concurrence.

La loi El Khomri, rejetée par une majorité de Français, détruit l'égalité légale sur la durée du travail et les repos. C'est l'accord d'entreprise qui fait loi.

Avec Macron, ce système sera généralisé: salaires, mesure de la pénibilité, travail de nuit, contrats CDD ou CDI dits « d'activité », interrompus après cette activité. Certes, les accords de branche sont encore des garde-fous pour encadrer les entreprises, mais de plus en plus limités.

Bien pire:

- **Les patrons pourront organiser un référendum contre l'avis des syndicats majoritaires;**
- **Les accords d'entreprises s'imposeront même au contrat de travail des salarié.e.s. Si ceux/celles-ci refusent une modification de leur contrat, ils/elles seront licencié-es sans recours possible. Jusqu'ici le contrat respectait la liberté des contractants : c'est terminé!**

La ministre Mme Pénicaud (qui a empoché 1,2 millions d'euros de stock option grâce à des licenciements chez Danone) nous parle de liberté. Mais **c'est la liberté pour les patrons d'exploiter plus leurs salarié.e.s!**

Nous agissons pour un droit du travail avec un socle égalitaire légal pour tous et toutes. Les négociations doivent permettre des progrès sociaux, pas des régressions!



Macron et les libéraux expliquent que faciliter les licenciements, c'est faciliter l'embauche. Mais c'est une embauche qui prévoit le licenciement ! Si les affaires tournent, on embauche (sous statut précaire), et si les affaires retombent, on licencie. La liberté, c'est pour le patron.

La condition pour embaucher c'est avant tout le carnet de commandes.

Le Code du travail avait progressé dans l'encadrement des licenciements. Par exemple, le droit au reclassement était reconnu, car la Constitution reconnaît le « droit d'obtenir un emploi » et de « participer à la gestion des entreprises ». Dorénavant, un simple formulaire suffira pour licencier, et les reclassements seront moins protégés.

Syndicats : Macron veut les encadrer...

Les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE), le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) seront mélangés dans un « Comité social ». On nous parle de « liberté » et de « sens du travail », mais il y aura moins d'heures de délégations des élu.e.s du personnel. **Le CHSCT est menacé de disparition pure et simple.**

Dans les entreprises de moins de 50 salarié.e.s, les syndicats seront totalement écartés. **C'est une atteinte grave au syndicalisme.**